

Ville de Visan

Mandature 2020-2026

CONSEIL MUNICIPAL N° 3
du 22 juillet 2020

Date de de convocation : 17 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Visan, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Gérard Sautel et à huis-clos, afin de respecter les gestes barrières préconisées et pour éviter la propagation du virus de Covid-19, sous la présidence Madame Corinne Testud-Robert, Maire de Visan.

Présents : Corinne TESTUD-ROBERT, Jean-Noël ARRIGONI, Marie-Françoise MONIER, Pascal TOURNIAYRE, Nathalie MICHEL, Jean-François ARROYO, Maurice PROST, Marie-Isabelle MANTHEY-GRAF, Sylvie LOEGEL, Vincent BOYER, , Elodie CHENAL, Séverine NICOLAS, Josette SABOLY, Jean PREVOST, Bernard RACANIERE, Cécile RICHARD.

Excusés : Lina DAUPHIN ayant donné procuration à Corinne TESTUD-ROBERT, Romain LAGET ayant donné procuration à Marie-Françoise MONIER, Grégory ROLLAND ayant donné procuration à Jean-Noël ARRIGONI.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Isabelle MANTHEY-GRAF a été désigné(e) secrétaire à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal n° 2 du 2 juillet 2020.

B. Racanière : oui nous avons des observations, le % des indemnités des élus que vous avez annoncé lors du dernier conseil municipal ne sont pas ceux qui ont été inscrits sur le procès-verbal de la séance. Vous avez annoncé 17 % pour l'indemnité du 1^{er} adjoint et 5.5 % pour les conseillers délégués, or, il était noté sur le procès-verbal 16.5 % et 6 %.

Après interrogation de la directrice générale présente qui stipule qu'il n'y a pas d'erreur sur le procès-verbal, si les chiffres annoncés ne correspondent pas il doit s'agir d'une erreur matérielle sur le rapport de présentation remis à M. Arrigoni.

M. Arrigoni : les taux inscrits sur le procès-verbal sont les bons taux. De toute façon, l'enveloppe globale a été respectée et vous vous étiez abstenus, cela ne change rien. Mais je vous propose de procéder une nouvelle fois au vote si vous le souhaitez.

Fonction	Taux maximal prévu par la législation	Taux unitaire attribué
Maire	51.6 %	39.50%
1 ^{er} adjoint	19.8 %	16.5 %
2 ^{ème} adjoint	19.8%	8 %
3 ^{ème} adjoint	19.8%	8 %
4 ^{ème} adjoint	19.8%	8 %
5 ^{ème} adjoint	19.8%	8 %
Conseillers délégués		6 %

Les taux ainsi énumérés, le Conseil Municipal **approuve à la majorité.**

15 pour 4 abstentions (J. Saboly, J. Prévost, B. Racanière, C. Richard)

B. Racanière : dans la question relative à la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, vous n'avez pas précisé les associations représentées.

Mme le Maire : les voici listées, elles seront inscrites dans le compte-rendu de ce conseil.

Membres nommés par le Maire	Associations représentées
Josiane TORTEL	Union Départementale des Associations Familiales
Marie-Jo JARDIN	Visan Gourmand
Michèle JOLIVET	Valentin HAUY
Catherine CAULI	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
Julien BARTOLUCCI	Rayon de Soleil
Ginette ANDRE	Restos du Coeur

B. Racanière : dans la question relative à l'exonération des loyers des baux commerciaux, vous n'avez pas précisé que le vote avait eu lieu à l'unanimité, nous souhaiterions que cela apparaisse.

Mme le Maire : c'est noté, nous prenons compte de vos observations.

B. Racanière : enfin, lorsque sur la question du fichier des adresses des visanais. Vous précisez qu'en mairie, il n'y avait plus les formulaires complétés par les administrés, or, j'ai dit que « nous avons laissé tous les formulaires. Si vous souhaitez recréer un outil nécessaire pour communiquer avec les habitants de la commune par mail, vous pouvez utiliser ces formulaires d'inscription qui sont en mairie dans l'armoire du bureau des adjoints. J'ai même proposé de me déplacer en mairie. »

J. Prévost : ce fichier avait été constitué par Bernard à la suite d'une décision de notre part afin de pouvoir communiquer avec les visanais, il a été « écrasé », il n'existe plus aujourd'hui.

M. Prost : il a écrasé un fichier constitué dans le cadre de ses fonctions d'adjoint donc celui-ci ne lui appartenait pas, il appartenait à la mairie.

P. Tourniayre : pour ma part, j'ai donné un fichier d'adresses de coopérateurs pour que la mairie s'en serve dans le cadre de la communication municipale pas pour la communication d'une personne en particulier.

B. Racanière : toutes les données sont dans le fichier de Téléalerte.

Mme le Maire : nous n'avons pas le droit d'extraire des données du fichier Téléalerte pour faire de la communication autre que dans le cadre d'une alerte. Effectivement, c'est dans l'intérêt des visanais que de communiquer avec eux et vous auriez dû nous le remettre, c'est un manque d'élégance que d'agir ainsi.

J. Prévost : nous avons laissé la mairie dans le même état que vous nous l'avez laissé en 2014 où tout avait été vidé et Corinne, tu y étais et comme nous, tu t'en es plainte.

C. Testud-Robert : vous avouez donc que vous l'avez fait volontairement. En tant qu'élus, on est là pour faire des choses dans l'intérêt des visanais. C'est dans leur intérêt que nous ayons les outils pour leur donner des informations, vous auriez dû nous remettre ces données.

J.N. Arrigoni : c'est inadmissible vous n'aviez pas le droit.

P. Tourniayre : c'est un discours un peu simpliste de dire « vous avez fait comme ça donc nous aussi on a fait comme ça » ce n'est pas comme ça qu'on fait avancer les choses pour le village, on est tous là pour travailler dans l'intérêt du village, dans l'intérêt de tous.

J.N. Arrigoni : soit vous nous rendez ces fichiers, soit nous prendrons des mesures pour approfondir la question sur le plan du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

V. Boyer : lorsque je vous entends, je pense qu'il y a des amalgames qui sont faits, vous parlez de laisser ce qui était dans le même état que vous l'avez trouvé, dans les élus ici présents, certains étaient déjà en place et je ne suis pas sûr qu'ils étaient d'accord avec ça

J.N. Arrigoni : Vincent, tu as raison mais ça ne sert à rien, on tourne en rond.

B. Racanière : je vous ai déjà dit que tous les formulaires complétés étaient en mairie si vous souhaitez recréer un outil nécessaire à communiquer. Je propose même de me déplacer en mairie. Et je le répète, vous pouvez utiliser le fichier de Téléalerte.

Les observations prises en compte et consignées au procès-verbal, le compte rendu du conseil municipal du 2 juillet 2020 est approuvé à l'**unanimité**.

Madame le Maire propose également d'ajouter une question qui a été omise à l'ordre du jour, normalement les subventions aux associations auraient dû être votées lors du conseil municipal du 2 juillet mais comme toutes les associations n'avaient pu remettre leur dossier de demande de subvention, il avait été décidé de reporter la question lors du vote du budget. Je vous remercie d'approuver l'ajout de la question relative au vote des subventions aux associations.

Le Conseil Municipal **approuve** à l'**unanimité**.

Enfin, lors du dernier conseil municipal, nous avons procédé à la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats par un vote à main levée mais elle doit normalement être effectuée par un vote à bulletin secret. La loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 prévoit à titre exceptionnel de pouvoir déroger à la règle jusqu'au 25 septembre mais il fallait faire valider cette modalité par un vote du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal **approuve** à l'**unanimité**.

DELIBERATION - 2020/03/22 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Nathalie MICHEL

Vu le projet de budget primitif de la Commune de Visan pour l'exercice budgétaire 2020, et notamment les articles 6574 et 6281 de la section de fonctionnement,

Vu les demandes de subventions faites par différentes associations pour l'année 2020,

Vu l'adhésion de la Commune à certains organismes, il est proposé au Conseil Municipal de voter les subventions selon le tableau annexé à la présente.

N. Michel : nous avons rencontré toutes les associations et nous avons décidé de leur attribuer le montant des subventions demandées cette année.

JN. Arrigoni : je propose qu'avant le vote, se fassent connaître les élus qui siègent au sein des conseils d'administrations des associations afin qu'ils ne prennent pas part au vote. Ils seront notés dans le procès-verbal.

B. Racanière : l'association des délégués départementaux de l'Éducation Nationale avait déposé une demande de subvention de 50 €, je ne la vois pas.

N. Michel : c'est une erreur, elle doit être comprise dans le total des subventions.

Mme le Maire : vu le contexte, c'était important de répondre favorablement à ces demandes.

Après en avoir délibéré, et à l'**unanimité**, le Conseil Municipal **décide** (les élus occupant des postes au sein du Conseil d'Administration d'associations ne prennent pas part au vote de subventions intéressant ces associations)

- d'**attribuer** les subventions aux associations pour un montant global de selon le tableau annexé à la présente
- d'**adhérer** aux organismes listés sur le tableau joint.
- de **prévoir** les sommes relatives à ces subventions comme suit sur le budget primitif de la Commune :
- Subventions : article budgétaire 6574 de la section de fonctionnement, porté à une prévision budgétaire totale de 132 867.79 €
 - Cotisations : article budgétaire 6281 pour 2 180.64 €
- Cinév al (cinéma itinérant) : article 6288 : 3 000 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DELIBERATION - 2020/22/23 – BUDGET PREVISIONNEL 2020

Rapporteur : Jean-Noël ARRIGONI

Comme vous le savez, les modalités de vote de ce budget sont inédites, d'une part cette période du Covid-19 et d'autre part, le fait de l'installation de notre conseil le dernier jour à la dernière heure limite. Durant cette période de transition, nous n'avons eu aucune communication et n'avons été associés à aucune décision. C'est là encore une particularité que nous n'avons jamais connue, notre budget prévisionnel court donc sur 5 mois restants.

Sur la partie dépenses de fonctionnement, nous avons décidé d'inscrire 5 000 € supplémentaires pour anticiper sur le COVID dont, à cette heure, nous ne connaissons pas l'évolution.

Dans le cadre du COVID et afin d'aider les commerces, nous avons décidé de prendre en charge les animations musicales des lundis du « Visan à Rosé ».

En recettes, nous les avons prévues à la baisse, d'une part en tenant compte de l'exonération des loyers des baux commerciaux communaux et de la diminution de la taxe additionnelle sur les droits de mutation car le marché immobilier ayant été au ralenti durant ces 3 mois de confinement, les recettes afférentes ont été diminuées de 40 000 € par rapport à l'an dernier.

Sur ces 5 derniers mois, le budget a été entamé par une équipe sortante qui a engagé des dépenses qu'elle a considérées nécessaires et sur les derniers mois, il nous revient à nous équipe entrante de gérer avec les moyens qu'ils nous ont laissés. Les charges de personnel augmentent légèrement sur 2020 de 20 000 € (heures supplémentaires des élections, avancements d'échelon, renfort pour respecter le protocole pour l'entretien des locaux scolaires).

J. Prévost : je n'ai pas compris ce que vous dites

C. Testud-Robert : on va aller jusqu'au bout du sujet et vous notez vos questions pour la fin de présentation du budget.

J. Prévost : je ne pose pas de question, pour en poser une, il faudrait déjà que j'entende ce que vous dites.

JN. Arrigoni : je disais que dans les charges de fonctionnement, les charges de personnel augmentent également.

J. Prévost : dans les augmentations des charges de fonctionnement, il y a également les indemnités des élus.

JN. Arrigoni : je sais que les indemnités des élus est un sujet qui vous tracasse partout, je l'ai vu à l'intercommunalité. Je ne vais pas sur les réseaux sociaux mais de temps en temps certains me rapportent ce qui s'y dit. J'ai lu votre compte rendu du conseil communautaire et je vous rassure, on préfère des élus bien indemnisés et qui travaillent que des élus qui soient indemnisés modestement et ne travaillent pas. La rédaction de vos propos que vous aviez fait dans le « Visan Infos » mérite d'être commentée, vos indemnités avaient effectivement diminué car vous avez enlevé les délégations à certains élus et n'avez pas renouvelé des adjoints démissionnaires. Il était donc normal que le montant des indemnités globale diminue.

Ensuite nous avons la subvention de 2 000 € pour le Teil.

Je vois que vous êtes amateur de ratios, je vais donc vous en présenter quelques-uns.

Aujourd'hui, 42 % des charges réelles de fonctionnement sont affectées aux charges de personnel et sous votre mandat elles représentaient 44 % des charges réelles de fonctionnement.

J. Prévost : oui c'est bien

JN. Arrigoni : non ce n'est pas bien. Les ratios doivent être transparents et interprétés en cohérence, on peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres.

J. Prévost : je peux donc vous répondre

C. Testud-Robert : non, on va jusqu'au bout de la présentation, on posera les questions après.

JN. Arrigoni : pour ce qui concerne les recettes comme je le disais, il y a les diminutions sur la taxe additionnelle qui sont importantes mais également les locations des salles en moins.

Les dotations perçues de l'Etat sont à près équivalentes. Il n'y aura pas de produits exceptionnels cette année.

Je vous présente un budget hors opérations d'ordre mais on ne prend en compte que les charges et recettes réelles pour présenter un budget.

Vous dites dans votre communication que ces dotations de l'Etat ont baissé de manière drastique et que ça vous a empêché de faire des choses. C'est faux depuis 2016, elles n'ont pas baissé de façon significative.

Voilà pour le budget de fonctionnement, dans le contexte que nous avons passé et que nous passons nous avons choisi la prudence

Pour le budget d'investissement :

Dans un budget, il y a des chiffres et les techniciens vous trouvent toujours les bons chiffres. Mais là on arrive à une situation qui pose question, en 2019, les dépenses engagées se sont élevées à 677 K€ au 31 décembre et les restes à réaliser (travaux en cours ou devis signés) à 588 K€

Pour 2020, en tenant compte des investissements déjà réalisés au 28/05 et ceux que notre équipe a inscrits, les dépenses d'investissement s'élèvent à 740 K€, soit 2 millions sur un an et demi, une somme importante pour une commune comme la nôtre

En dépenses d'investissement inscrites sur 2020, nous avons les restes à réaliser et les emprunts mais on ne tient pas compte des emprunts c'est une écriture comptable obligatoire mais qui pour moi ne peut être comprise dans les travaux d'investissement réels.

En recettes, nous avons 628 K€ excédentaires en investissement de 2019, 342 K€ de subventions et pour équilibrer on est allés chercher le FCTVA et le résultat excédentaire de 2019 et on a épuisé toutes les ressources.

Du 1^{er} janvier au 25 mai, l'équipe sortante a réalisé : city-park, acquisition du crédit agricole, la fin des travaux de la toiture de l'école, de la voirie et du matériel informatique

Les investissements souhaités par notre équipe que nous avons inscrits en 2020: station de lavage collective (un peu surestimée mais Pascal pense que ce sera moins), les ateliers techniques (les agents sont des humains) et c'est une porcherie. Nous avons décidé de réaliser des travaux pour sécuriser la mezzanine également

Les emprunts à la fin de l'année, il restera 550 000 € d'encours d'emprunts. Les taux sont à 3.70 %, nous avons décidé de reconsidérer cela.

En 5 ans, soit de 2014 à 2018, vous avez investi 2 250 K€ ce qui fait une moyenne annuelle de 450 000 €. Du 1^{er} janvier 2019 au 28/05, soit en 17 mois, vous avez investi 1 639 000 €.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu de contrepartie d'équipements ou de services mais nous n'avons plus d'excédent. Je ne suis pas sûr que l'année prochaine nous puissions dégager de trésorerie pour les investissements.

L'an dernier en 2019, il y avait 319 K€ d'excédent positif et 628 K€ d'excédent d'investissement et en 2020, nous nous retrouverons peut-être avec quelques dizaines de milliers d'€.

Si vous aviez communiqué avec notre équipe comme cela aurait dû se faire, il y a peut-être des choses que vous avez fait et que nous n'aurions pas réalisées.

Il est anormal que dans ce contexte, l'équipe sortante et l'équipe entrante ne travaillent pas ensemble. Vous n'étiez pas sûrs de repasser et malgré tout vous avez investi massivement.

On aurait pu et dû, dans l'intérêt des visanais, travailler ensemble.

J. Prévost : vous avez l'air de dire que nous avons fait des investissements non prévus en 2019, le Crédit Agricole est dans les restes à réaliser, rien n'a été fait qui n'était pas prévu. Il y a des choses qui ont été votées par le Conseil Municipal précédent et vous y étiez.

La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) relative aux travaux de la toiture de l'école va pouvoir vous être versée maintenant que les travaux sont réalisés.

Il y a des choix notamment les emprunts renégociés par votre mandature c'est un prêt EURIBOR à l'époque que nous avons fait et vous avez choisi de reconsidérer.

JN. Arrigoni : Je vous dis que vous avez fait des travaux en 2019 et début 2020 dans le seul but d'afficher des choses de façon à provoquer votre réélection. C'est raté pour vous et coûteux pour les visanais. Vous n'êtes pas mon maître et je ne suis pas votre élève. Oui pour parler des emprunts, en 2015 vous annoncez un remboursement d'emprunt de 500 000 € et en janvier de l'année suivante, curieusement ils réapparaissent. Sachez qu'avec les projets que nous avons, nous allons également reconsidérer les emprunts.

J. Prévost : vous oubliez l'économie sur les frais financiers. Sur les 5 derniers mois, nous n'avons géré que les affaires courantes et les travaux déjà engagés.

JN. Arrigoni : j'ai vu passer 7 maires et je n'ai jamais vu d'entretien de fossés comme ceux réalisés durant la période de confinement. Pour le fossé des Plans, ça va mais celui du Gibard, a été fait n'importe comment, commencer après le début du chemin puis s'arrêter au milieu, c'est normal ça ? ça sert à quoi ?

J. Prévost : nous avons fait principalement les fossés qui étaient bouchés.

M.F. Monier : non certains n'ont jamais été faits. Pendant 6 ans, tu m'as dit que ce n'était pas à la mairie de faire les fossés.

J. Prévost : oui tu as raison pendant plusieurs années on nous affirmait que c'était aux riverains de les faire. Mais, après discussion avec le Conseil Départemental, M. Bailly, on s'est rendu compte que la commune se trompait. Le Conseil Départemental faisait les fossés des départementales et il revenait à la commune de faire les fossés des voiries communales. Les maires successifs tenaient ce discours qui était erroné et c'est pour ça qu'après on les a fait mais c'est vrai, tardivement.

P. Tourniayre : je ne comprends pas pourquoi vous avez fait de l'enrobé en partie sur Roussillac et vous vous êtes arrêtés juste après. Pour le Chemin du Gibard c'est la même chose.

N. Michel : oui c'est aberrant, après il va falloir le refaire et c'est de l'argent gaspillé. On va devoir détruire pour tout refaire.

B. Racanière : c'est toujours une question de coût.

JF. Arroyo : j'ai une question, le city park c'est bien mais a-t-on eu une subvention pour le faire ?

B. Racanière : non on n'a pas eu de subventions.

JF. Arroyo : au lieu de ça, il y avait d'autres choses à finir. Je suis allé sur des chantiers et pour certains, j'ai jamais vu ça. Il y a une grande fissure sur la façade de l'école qui aurait dû être faite depuis longtemps. Dans la cour de l'école, il y a des dauphins qui restent, qui ne servent plus à rien et qui sont dangereux pour les enfants.

J. Prévost : tu te trompes ces dauphins n'ont plus d'usage et depuis très longtemps, bien avant les travaux de la toiture.

C. Testud-Robert : toujours est-il que le city-park a été fait et que nous n'en avons jamais entendu parler.

B. Racanière : si car il y a longtemps qu'on en parle. Il sert également pour l'école.

J. N. Arrigoni : souvent les municipalités en fin de mandat se dépêchent et font des investissements. M. Prévost, vous m'avez dit en mars, qu'il y avait 980 000 € de trésorerie, je vous ai fait répéter en vous demandant si c'était après paiement des charges et vous m'avez répété 980 000 €. Vous avez volontairement donné un chiffre inexact même l'établissement bancaire vient de nous le confirmer.

J. Prévost ; au moment où je vous ai répondu c'est ce qu'il y avait en trésorerie.

JN. Arrigoni : mais sans compter les dépenses engagées non payées.

B. Racanière : on a fait des choix d'investissement, ce sont des choix politiques, je suis fier du travail réalisé pendant 6 ans. Nous avons fait des travaux sur le long terme et sans augmenter les impôts. Nous avons vécu la même chose au début de notre mandat en 2014, maintenant c'est à vous de faire vos choix et vous serez jugés sur vos réalisations.

P. Tourniayre : 50 0000 € de dépenses pour le city-park, y avait-il une réelle demande ?

B. Racanière : il y a longtemps que nous voulions le faire. Avec un parking, les équipements sportifs à proximité et l'école, cet équipement avait du sens.

J. Prévost : on voulait créer un parking et dans la continuité de l'école, ce city-park.

P. Tourniayre : quoiqu'il en soit il aurait été peut-être judicieux de le faire avec une demande de subvention

B. Racanière : c'est un choix politique

C. Testud-Robert : on aurait pu attendre une année et le faire avec une subvention

JN. Arrigoni : je ne dis pas que c'est de l'argent gaspillé mais certaines choses auraient pu attendre surtout dans ce contexte.

V. Boyer : effectivement j'entends que c'est un choix politique donc c'est pour ça que vous vous êtes empressés de le réaliser juste avant les élections.

B. Racanière : non pas dans ce sens-là, nous l'avons fait pour les visanais

V. Boyer : vous avez fait des choix et heureusement vous les avez faits dans l'intérêt des visanais. Nous aussi, on veut faire des choix dans l'intérêt des visanais. Vous vous posez des questions et vous l'écrivez dans les réseaux, nous on ne l'écrit pas mais sachez qu'on s'en pose.

JN. Arrigoni : votre gestion nous laisse avec peu de marge de manœuvre.

J. Prévost : en 2014, quand nous sommes arrivés aux affaires, il restait environ 300 000 € ; entre temps il y a eu des baisses de dotation énormes et nous avons, malgré tout, maintenu une bonne gestion sans augmenter les impôts.

JN. Arrigoni : vous vous trompez, en 2014, il restait 535 000 €, vous pouvez vérifier c'est écrit dans les documents du budget. Vous communiquez des chiffres aux visanais mais vous ne communiquez pas les bonnes informations. Les dotations de l'Etat ont chuté en 2015 mais depuis 2016 elles n'ont pas bougé.

C. Richard : Je n'étais pas dans l'équipe précédente. Mais sur les investissements faits, je trouve que c'est bien et pour le city-park on est contents, nos enfants en profitent.

Lorsque je vous écoute, j'entends plus des problèmes de personnes à personnes. Les investissements étaient faits dans l'intérêt des visanais et je ne crois pas qu'il y avait de volonté négative. Maintenant, j'entends vos chiffres.

M. Arrigoni et j'en prends note.

D'une équipe à l'autre on peut se reprocher des choses mais tous agissent dans l'intérêt des visanais. Je ne suis pas en « guerre », je me suis engagée pour contribuer au bien des visanais et dans leur intérêt pas pour faire la « guerre ».

JN. Arrigoni : je suis d'accord sur le principe mais vous oubliez les comportements durant la campagne. Notamment, la politique d'affichage à notre égard au dernier moment et des agissements qui nous conduisent dans la situation délicate dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

C. Richard : je ne sais pas de quoi vous parler. Je ne pense pas qu'il y ait eu de volonté négative dans les réalisations.

P. Tourniayre : pendant 6 ans on nous a martelés qu'on avait vidé les caisses et on n'a jamais polémique et on vous a laissés réaliser vos choix. Nous aussi, on voudrait apporter de la sérénité au village et vu toutes les communications que vous faites sur les réseaux et autres, ça n'amène rien de serein.

C. Richard : je pense qu'il faudrait faire avancer le débat et je propose que la Charte de l'élu soit relue au début de chaque conseil municipal pour rappeler pourquoi on est là.

C. Testud-Robert : on est au service des visanais pour la meilleure gestion possible. Chaque fois qu'on aura un projet, on va essayer de trouver le meilleur financement possible et de le réaliser dans les meilleures conditions. Pour ce city-park, on aurait pu l'améliorer par un sol souple par exemple.

B. Racanière : le goudron n'est pas un hasard, c'était voulu.

C. Testud-Robert : je suis d'accord pour relire la charte régulièrement en début de conseil.

P. Tourniayre : précédemment lors de l'ancien mandat on n'a pas polémique malgré les accusations que vous portiez contre nous. On espère que ce sera de même durant notre mandat.

JN. Arrigoni : trouvez-vous normal que dans la nuit du 13 au 14 mars et du 14 au 15 mars il y a eu des affiches collées pour nous discréditer et nous avons dû les décoller à 7 h du matin ?

Si vous aviez vécu la campagne de 2014 et le tissu d'insanités qui circulaient, vous comprendriez pourquoi nous sommes ainsi.

Dans vos rédactions je vois bien ce que vous voulez faire passer comme message mais avec des agissements budgétaires de cette dernière année vous ne me verrez jamais répondre à de tels propos.

J. Prévost : on ne partage pas ce qui a été fait et on n'y est pour rien. Moi aussi j'ai subi durant la campagne, on a fait courir le bruit que dans le cadre de mes fonctions à la mairie, on m'avait offert une tondeuse à gazon ! alors qu'elle a été offerte à la mairie dans le cadre de l'achat du tracteur en 2014 et cette tondeuse est aux services techniques. Enfin, sachez que les affiches dont vous parlez ne sont pas de notre fait ni de notre équipe.

JF. Arroyo : on a fait du bon boulot pendant 6 ans et quand je lisais les communications qui étaient faites, c'était Bernard et Jean. On était une équipe. Alain Marcot a démissionné au début du mandat pour affaires personnelles soi-disant... et moi j'ai voulu démissionner et ma démission n'a pas été acceptée. Non franchement c'est pas normal tout ça.

Vu la délibération portant approbation du compte administratif 2019 du budget principal de la Commune ;

Vu le taux des taxes directes locales pour l'année 2020,

Considérant les propos du rapporteur et la présentation du budget primitif 2020, en équilibre en section d'investissement et en suréquilibré en section de fonctionnement avec le résultat excédentaire de 319 000 € de 2019 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 426 874.42 €	1 848 240.77 €
INVESTISSEMENT	1 406 434.35 €	1 406 434.35 €

Après en avoir délibéré et à la **majorité**, le Conseil Municipal :

- **approuve** le budget primitif 2020 de la Commune de Visan,

15 pour, 3 contre (J. Saboly, J. Prévost, B. Racanière) 1 abstention (C. Richard)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DELIBERATION - 2020/22/24 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame le Maire

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée et notamment les articles 3-1^{er} et 3-2^{ème} ;
Vu le tableau des effectifs de la Commune de Visan,
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et de modifier le tableau des emplois pour avancements de grade, création ou suppression d'emplois,

Après avis du Comité Technique,
Il est proposé de régulariser le tableau des effectifs comme suit :

Service Administratif

La suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe suite à la création du poste de Rédacteur au 01/09/19 suite à la nomination de l'agent à la promotion interne,

La suppression de 2 postes d'Adjoint Administratif suite à l'avancement des agents au grade d'Adjoint Administratif Principal 2^e classe au 01/09/2019

Service Culturel

Suppression du poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe suite à la création du poste d'assistant de conservation du Patrimoine au 1^{er} janvier 2020 après nomination sur concours.

Service technique

Création d'un poste d'adjoint technique saisonnier à temps complet (conseil municipal du 2 juillet) pour faire face à l'accroissement de l'activité du service durant la période estivale du 1^{er} juin au 31 août.

Entretien des locaux

Maintien des 2 postes d'adjoint technique contractuels : un poste à temps complet 35/35^{ème} et un poste à 11/35^{ème} est maintenu, pour faire face à l'accroissement de travail.

Maintien des 2 services civiques.

Oui, l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
- **donne** son accord pour modifier le tableau des effectifs
- **donne** tout pouvoir au maire ou en cas d'empêchement ou absence à un adjoint, pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Questions diverses

C. Testud-Robert : nous avons reçu des questions diverses jusqu'au dernier moment, ce serait bien à l'avenir de nous les adresser avant.

B. Racanière : oui je suis d'accord sur le délai, on fera mieux la prochaine fois

C. Richard : oui je suis désolée c'est de mon fait.

Questions soulevées :

« -Notre équipe a mis en place un dispositif d'arrêt minute (devant l'ancienne poste) et de zone bleue. Pourquoi la commune ne fait-elle pas respecter ces dispositifs ?

-Sur plusieurs mandats, les voiries de tous les lotissements de la commune ont été refaites. Un projet de rénovation de la chaussée du lotissement le Sépulcre était programmé. Où en est-il ?

-La rénovation de l'éclairage public du lotissement Lacoste était en cours. Où en est-il ?

-Où en sommes-nous de l'achat du local du crédit agricole par la commune ? Nous avions pour projet d'y installer un médecin. Quels sont vos objectifs en la matière ?

-Deux nouveaux parcours VTT ont été installés sur la commune. Un agriculteur a labouré une partie du chemin communal sur l'un et un tronçon du second a été placé sur le domaine privé. Les régularisations ont-été faites ? »

C. Testud-Robert : concernant le fait de faire respecter la zone bleue, nous avons demandé à l'Agent de Surveillance de la Voie Publique de faire preuve de pédagogie et de ne pas verbaliser mais plutôt de communiquer avec la population.

J. Prévost : avant on pouvait stationner facilement mais maintenant on se rend compte qu'il y a de plus en plus de véhicules qui restent toute la journée ce qui pose des problèmes pour ceux qui cherchent une place pour accéder aux commerces.

P. Tourniayre : nous aussi à la cave pendant des années on avait des problèmes, on avait un accord pour permettre le stationnement en période estivale, moyennant l'installation d'un panneau le signalant mais on l'attend encore.

J. Prévost : normalement le panneau avait été commandé et doit être au service technique.

P. Tourniayre : non il n'y est pas et on est restés presque tout l'an dernier avec deux véhicules qui nous ont posé problème lors des vendanges notamment.

C. Testud-Robert : pour la voirie du lotissement « le Sépulcre »

JN. Arrigoni : dans ce lotissement, une question a été posée par une personne et vous connaissez parfaitement le problème, tant que nous n'aurons pas apporté de réponse les travaux ne seront pas réalisés. Au fond, d'une allée, il y a des difficultés d'accord entre 2 propriétaires, notamment un mur qui pose problème et les eaux pluviales.

J. Saboly : je ne comprends pas ça n'a rien à voir avec les travaux c'est du domaine privé. Ce mur n'appartient pas à la mairie.

JN. Arrigoni : ces travaux, c'est vous qui les avez décidés pas nous.

J. Prévost : oui c'est nous qui les avons décidés

JF. Arroyo : il y a des travaux urgents, place de la congrégation rue de l'ancienne mairie, le mur de soutènement de la place est dangereux, il se dégradait et ça avait été signalé, on n'a jamais répondu. Il y en a pour 7 000 €.

M. Prost : oui, il y a eu une lettre en 2017 que j'ai adressée à la mairie et je n'ai pas eu de réponse

J. Prévost : je n'ai jamais eu connaissance de ce courrier.

C. Testud-Robert : vous avez posé la question également sur la rénovation de l'éclairage public du lotissement Lacoste mais vous devez le savoir mieux que nous puisque c'est vous qui avez signé le devis pendant le confinement. Les travaux ont donc été commandés.

JF. Arroyo : un poteau sur 2 a déjà été enlevé, les travaux devraient se terminer en Septembre avec le confinement, les approvisionnements de matériels n'ont pas pu se faire.

C. Testud-Robert : concernant l'acquisition du local du Crédit Agricole, j'ai rdv demain pour la signature chez le notaire.

J. Prévost : on avait acheté le local dans l'idée de pouvoir éventuellement y installer un médecin. Et l'acquisition faisait partie de la négociation pour garder le distributeur à Visan puisqu'ils comptaient l'enlever.

P. Tourniayre : on m'avait dit qu'ils avaient pensé l'installer à la cave, on n'était pas obligés d'acheter le local.

J. Prévost : dans les négociations avec le Crédit Agricole, on n'a jamais eu de discussions à ce sujet sur une éventuelle installation à la cave.

P. Tourniayre : vous avez acheté ce local et vous n'avez pas prévu de crédits inscrits pour les travaux d'aménagement.

J. Prévost : on n'avait pas de destination définie même si on aurait aimé un médecin et on avait commencé à travailler avec un architecte pour l'aménagement intérieur mais le local n'était pas encore à nous.

JN. Arrigoni : quand on achète un local, on provisionne les frais d'acte et d'éventuels travaux et quand on voit le local, il y a du boulot.

J. Prévost : pour les travaux, ça dépend de la destination qu'on lui donne.

C. Testud-Robert : la destination nous appartient maintenant. On n'a pas encore signé et pour l'instant, vu le travail qu'il y a à faire, on ne peut pas installer un médecin dans ces conditions.

Enfin, vous avez demandé où en était le Parcours VTT :

P. Tourniayre : j'y suis allé, le sentier a été provisoirement détourné, il va être réaménagé en bonne et due forme. Dans le circuit que tu as abondé, il aurait fallu au préalable conventionné avec les propriétaires privés afin qu'ils soient quand même informés.

B. Racanière : oui tout à fait d'accord. Mais ce n'est pas nous qui avons géré ce dossier c'est la fédération des VTT de la Drôme par l'entremise de l'Office de Tourisme Communautaire. Nous avons juste servi d'intermédiaires.

C. Testud-Robert : pour le chemin, ça va être réglé, le propriétaire s'est engagé à faire les travaux de remise en état du chemin.

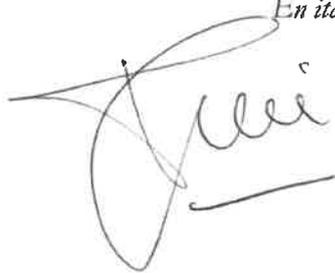
B. Racanière : il y avait également un problème dans un chemin privé pour lequel il fallait l'autorisation du propriétaire.

P. Tourniayre : oui ils vont prendre contact. Pour ces circuits VTT, j'ai demandé à la Maison du Tourisme de se rapprocher des associations locales pour que des bénévoles de temps en temps aillent faire une reconnaissance sur le terrain et puissent signaler d'éventuels problèmes.

La séance est levée à 19 h 50.

Le secrétaire de séance

Marie-Isabelle MANTHEY-GRAF



Le Maire

Corinne TESTUD-ROBERT



En italique, les propos rapportés en débat du Conseil Municipal.

